

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GÉNÉRAL

UNIVERSITÉ JOSEPH KI-ZERBO

PRESIDENCE

03 BP 7021 Ouagadougou 03

Tél. : (226) 25.30.70.64/65

Fax. (226) 25.30.72.42

Télex : 5270 BF



BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice

Ouagadougou, le 19 JUIL 2023

Communiqué n°2023-00000048 /MESRI/SG/UJKZ/P
relatif au test de recrutement des étudiants de *Licence Professionnelle en Analyse Statistique*
à l'Institut Supérieur des Sciences de la population (ISSP)
Session 2023 -2024

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance du public qu'il est ouvert à l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), en collaboration avec l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), un recrutement par voie de concours de trente (30) étudiants en première année de *Licence Professionnelle en Analyse Statistique* au titre de l'année académique 2023-2024.

Le programme de formation de la « *Licence Professionnelle en Analyse Statistique* » est inspiré de celui « *d'analyste statisticien* » enseigné dans les écoles du Réseau des écoles de statistique africaines (RESA). Il offre une formation polyvalente en techniques statistiques, en analyse des données, en informatique et en économie. Plusieurs voies de spécialisations sont proposées en fin de cycle : *Statistique et Informatique décisionnelle, Suivi-évaluation des programmes/projets, Entreprise et marketing*.

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature les personnes âgées de **vingt-trois (23) ans au plus au 31 décembre 2023** (c'est-à-dire, les personnes nées après le 31 décembre 2000) et titulaires d'un **baccalauréat scientifique (C, D, E ou S)**.

2. DUREE DE LA FORMATION

La formation comprend six (6) semestres. Les cours se déroulent sous forme d'unités d'enseignement en présentiel à l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP).

3. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite datée et signée du candidat, et adressée à Monsieur le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO, précisant son adresse dont le numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou toute pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée de l'attestation ou du diplôme du Baccalauréat ;

- une photocopie légalisée du relevé de notes du Baccalauréat ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité ou toute pièce en tenant lieu ;
- une fiche individuelle de candidature à retirer à l'ISSP, dûment remplie.

4. SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidature seront reçus aux périodes, jours, heures et lieu ci-après :

- **Période** : du 02 au 23 août 2023 ;
- **Jours de réception** : du lundi au vendredi ;
- **Heures de réception** : de 08 heures à 15 heures ;
- **Lieu de réception** : Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) à l'Université Joseph KI-ZERBO.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

NB : A l'issue du test de recrutement, les candidats admis devront déposer un dossier électronique sur la plateforme Campusfaso. A cet effet, ils devront se rendre sur le site : <https://www.campusfaso.bf> dans la rubrique candidature en vue de :

- créer un compte sur la plateforme pour obtenir un identifiant national d'étudiant (INE) ;
- déposer leur dossier sur la plateforme.

La validation du dossier sur Campusfaso est conditionnée par le paiement de quinze mille cinq cents (15 500) F CFA payables par Coris Money, Moov Money ou Orange Money. **L'ISSP, à travers le projet PHASAO, prendra en charge ces frais pour les candidats admis.**

5. ADMINISTRATION DES EPREUVES DU CONCOURS

Le concours comporte deux (02) phases :

1°) - une phase écrite de présélection qui se déroulera le mardi 06 septembre 2022 dans le centre unique de Ouagadougou et à l'issue de laquelle les cent (100) premiers candidats seront retenus pour la phase écrite d'admission.

2°) - une phase écrite d'admission qui se déroulera dans le centre unique de Ouagadougou du 15 au 16 septembre 2022 pour tous les candidats présélectionnés.

Les épreuves du concours se dérouleront selon le calendrier ci-après :

| Épreuves | Date | Horaire | Coefficient |
|---|-------------------|----------------|--------------------|
| Présélection : Composition de mathématiques <i>Durée : 02 Heures</i> | 05 septembre 2023 | 08h00-10h00 | - |
| 1^{ère} Composition de mathématiques <i>Durée : 04 Heures</i> | 13 septembre 2023 | 08h00-12h00 | 40 |
| Ordre général <i>Durée : 03 Heures</i> | 13 septembre 2023 | 14h00-17h00 | 15 |
| 2^{ème} Composition de mathématiques <i>Durée : 03 Heures</i> | 14 septembre 2023 | 08h00-11h00 | 30 |
| Contraction de texte <i>Durée : 03 Heures</i> | 14 septembre 2023 | 14h00-17h00 | 15 |

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport ayant servi au dépôt du dossier de candidature et de la convocation d'inscription au concours.

L'appel des candidats se fera à **07h 30mn** pour les compositions du matin et à **13h 30mn** pour celles de l'après-midi.

Le lieu de déroulement des épreuves sera précisé ultérieurement par affichage à l'ISSP au plus tard le 04 septembre 2023.

5. POSSIBILITES DE BOURSES

Il est envisagé d'offrir 20 bourses de formation aux meilleurs candidats à travers le Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest (PHASAO). La bourse couvrira une allocation mensuelle, les frais de scolarité et autres frais nécessaires.

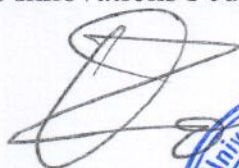
Les non boursiers, pour prendre part à la formation, devront s'acquitter des frais annuels d'inscription et de formation comme suit :

| | Ressortissants d'un pays de l'UEMOA | | Ressortissants d'un pays hors zone UEMOA |
|----------------------------|-------------------------------------|--------------------|--|
| | Régime étudiant | Régime particulier | Tout régime |
| Frais d'inscription | 15 000 FCFA/an | 50 000 FCFA/an | 250 000 FCFA/an |
| Frais de formation | 300 000 FCFA/an | 300 000 FCFA/an | 300 000 FCFA/an |

6. DEBUT DES COURS

Les résultats du concours seront publiés au plus tard le 10 Octobre 2023 par affichage à l'ISSP. Le début des cours est prévu le 24 octobre 2023.

P. Le Président et par délégation,
Le Vice-Président chargé des Enseignements
et des Innovations Pédagogiques



Dr Bernard ZOUMA
Maître de Conférences
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques



Ampliations :

- DAOI
- VP/EIP
- AC
- ISSP